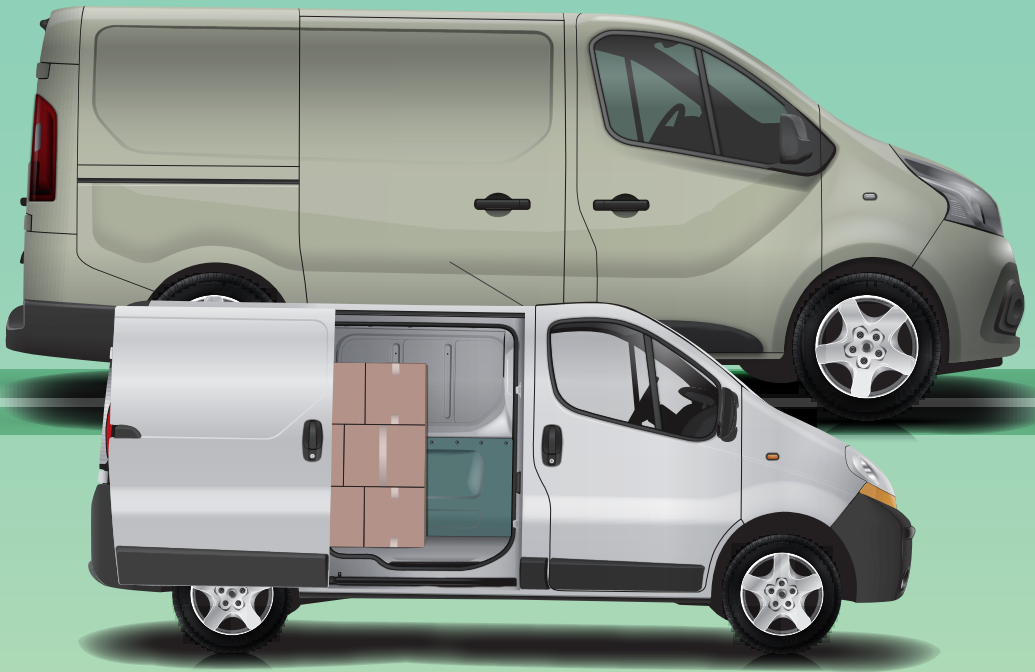


# Aide à la location VÉHICULE UTILITAIRE



**+** d'infos  
au verso



## Préambule

La CMCAS Ardennes Aube Marne, en complément de son offre de mise à disposition de ces 5 véhicules utilitaires, décide de mettre en place une aide à la location par une participation de la CMCAS sur une partie de la facture de location. Ceci pour répondre aux Ouvrants-Droit n'ayant pas d'utilitaire proche de leur lieu d'habitation ou que l'utilitaire n'ait pas le volume suffisant ou est indisponible.

Cette aide est ouverte uniquement aux Ouvrants-Droit de la CMCAS, à raison de 2 fois par an maximum. Les organisations syndicales ou les associations sportives ne pourront pas y prétendre.

## Modalités

- Le loueur utilisé est libre.
- En aucun cas, la CMCAS ne peut couvrir la caution demandée par le loueur.
- La prise en charge n'est pas soumise à une durée de location minimum ou maximum.
- La prise en charge est soumise au coefficient social. Merci de fournir votre dernier avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, si vous n'avez pas encore mis à jour votre dossier.
- La prise en charge se fait sur présentation de la facture acquittée au nom de l'ouvrant-droit et/ou l'ayant droit.
- Afin de pouvoir effectuer le virement, merci de joindre obligatoirement votre RIB IBAN

## Prise en charge

La prise en charge est à hauteur de 50% de la facture acquittée et plafonnée suivant le tableau ci-dessous.

Une personne seule, avec ou sans enfant, selon l'inscription sur la carte Activ' bénéficiera de la tranche inférieure.

< 9499€	De 9500€ à 13499€	De 13500€ à 17499€	De 17500€ à 22499€	> 22500€
160€	120€	100€	80€	60€

*Exemple pour une facture de 200 €*

La CMCAS remboursera la somme de 60 € pour une personne ayant un coefficient social de 25 000€ et 80€ pour une personne seule.

La CMCAS remboursera la somme de 100 € pour une personne ayant un coefficient social de 15 000€.

La CMCAS remboursera la somme de 100 € pour une personne ayant un coefficient social de 9 000€.

Pour toute demande d'informations, contactez votre SLVie ou votre CMCAS.